



Notre monde. À vous d'agir.

XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011 – Pour l'humanité



Droit international humanitaire, accès et assistance humanitaires

(Commission E)

Note de synthèse

Objectifs

La commission E débattre de l'accès et de l'assistance humanitaires pendant les conflits armés. Les participants sont invités à faire part de leur expérience et de leurs points de vue sur les meilleurs moyens de mettre en place une intervention rapide et appropriée pour fournir aux populations civiles l'assistance humanitaire dont elles ont besoin. Le débat sera centré sur les règles du droit international humanitaire (DIH) pertinentes. L'objectif n'est pas d'adopter des conclusions sur ce sujet.

Contexte

La commission E doit aborder un des problèmes humanitaires les plus graves que posent les conflits armés. Souvent, en effet, les populations civiles se trouvent alors privées de biens essentiels – nourriture, eau et abris notamment – et ne peuvent accéder aux soins de santé et aux services de base. Un accès rapide à ces populations pour leur apporter une assistance est donc une priorité dans un grand nombre de conflits armés, qu'ils soient internationaux ou non internationaux.

Bien que les obstacles à l'accès et à l'assistance humanitaires soient rarement dus à des raisons exclusivement juridiques, le recours aux dispositions pertinentes du DIH peut être un moyen utile dans la pratique de s'assurer l'accès aux populations touchées et de conduire des opérations humanitaires efficaces. Cela dit, il peut être difficile de s'appuyer sur ce cadre juridique et ce, pour plusieurs raisons. Certains aspects des règles pertinentes du DIH ne sont pas toujours suffisamment clairs et peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes. Un autre problème est que ces règles sont mal connues, y compris des praticiens et des belligérants. Le rapport du CICR « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains » apporte plus de détails sur ces difficultés.

L'accès et l'assistance humanitaires pendant les conflits armés sont un problème qui concerne tous les membres de la Conférence internationale et qui relève de la responsabilité de tous. Le débat qui se tiendra dans le cadre de la commission E revêt de ce fait une importance toute particulière. Il constituera une occasion unique pour les États et les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de procéder à un échange de vues à partir de perspectives différentes et de mettre en commun les expériences vécues dans des régions et contextes divers.

Questions-guides

1. Quels sont les principaux obstacles à l'accès aux populations civiles requérant une assistance humanitaire ? Quels sont les principaux obstacles à la fourniture d'une assistance humanitaire rapide et appropriée en faveur de ces populations ? Quels sont les moyens les plus efficaces de surmonter ces obstacles ?
2. Pensez-vous que le DIH soit suffisamment adéquat pour garantir l'accès humanitaire et la fourniture d'une assistance humanitaire rapide et appropriée ? Quelles mesures

proposeriez-vous pour que les règles du DIH qui régissent l'accès et l'assistance humanitaires soient mieux comprises, mieux connues et mieux appliquées ?

3. Comment les États, les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autres acteurs concernés devraient-ils coopérer à ce sujet ?

Informations pratiques

Les deux réunions de la commission E se tiendront le mardi 29 novembre, de 13h30 à 16h00 et de 16h30 à 19h00. Après les présentations initiales des orateurs, dont les noms restent à confirmer, le président introduira les débats et donnera la parole aux participants.

Les délégués sont invités à limiter leur intervention à trois minutes et à répondre aux questions-guides énoncées ci-dessus. Ceux qui prendront la parole au nom d'un groupe de participants disposeront, quant à eux, de cinq minutes. Le président formulera des observations finales avant de clore la séance.

Documents de référence officiels

« Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains », Rapport, document établi par le Comité international de la Croix-Rouge, Genève, octobre 2011, 31IC/11/5.1.2.